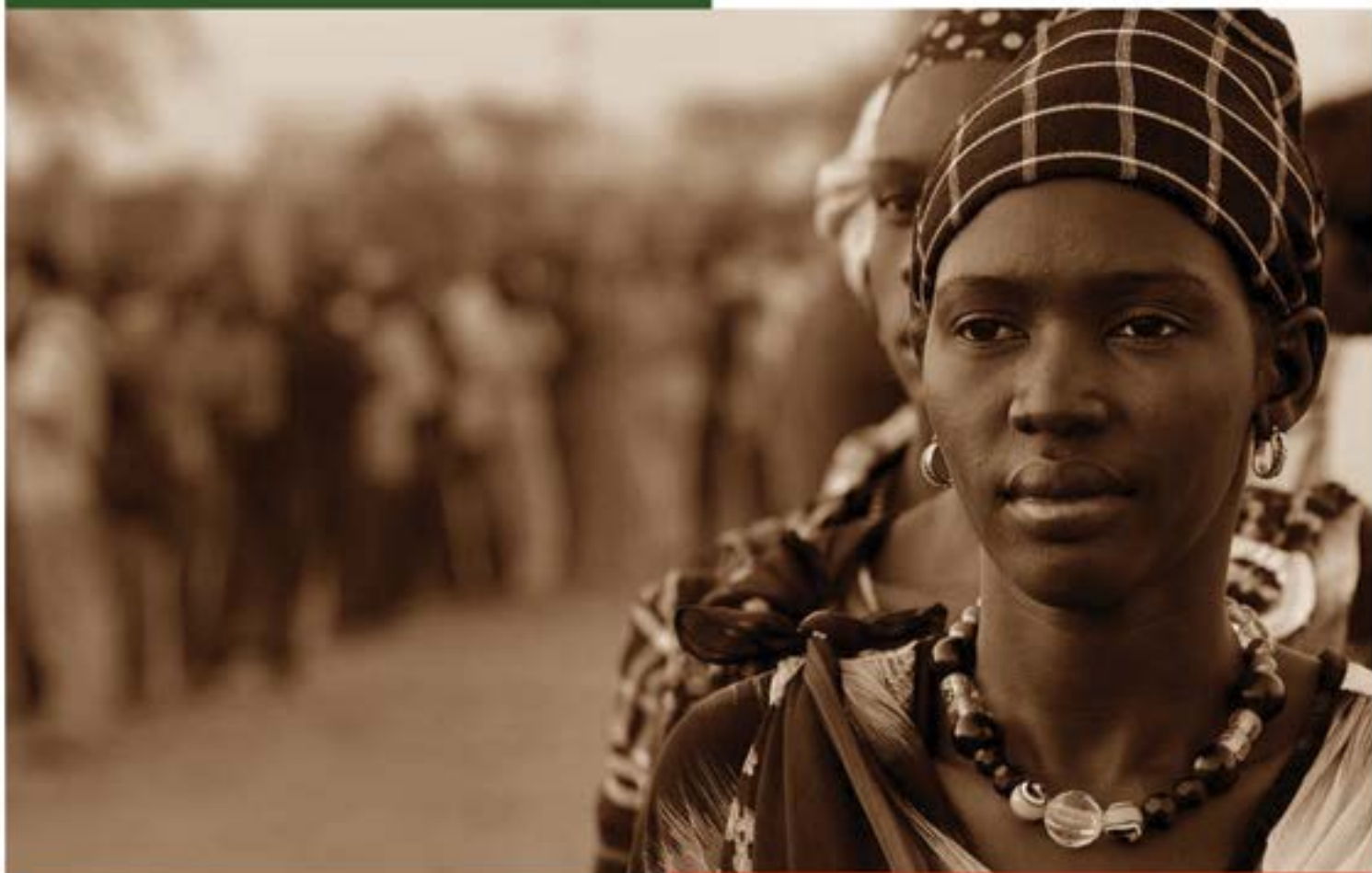


Agence de Planification et de Coordination du NEPAD

RAPPORT ANNUEL

2012



NEPAD Planning and Coordinating Agency
Agence de Planification et de Coordination du NEPAD

Transformer l'Afrique

RAPPORT ANNUEL 2012 DU NEPAD

Message du Secrétaire exécutif

J'ai le plaisir de présenter le Rapport annuel de l'Agence du NEPAD pour l'année 2012. Tout au long de cette année, la plupart des pays africains ont continué à faire preuve d'une résilience remarquable, affichant une croissance économique dynamique en dépit du ralentissement économique mondial. Cela témoigne de la capacité de l'Afrique à résister aux chocs exogènes. Toutefois, nous devons poursuivre nos efforts afin d'assurer une croissance économique profitable à tous et génératrice d'emplois pérennes.

Alors que nous entrons dans la deuxième décennie de mise en œuvre du NEPAD, le principal défi pour l'Agence du NEPAD sera de garantir le caractère inclusif de ses programmes. Une croissance économique créatrice d'exclusion ne peut être durable. Tous les efforts de développement sur le continent doivent tendre à créer des perspectives permettant aux ménages pauvres d'améliorer leurs conditions de vie et aux citoyens de tracer leur propre voie vers un avenir prospère.

Le Rapport annuel 2012 de l'Agence du NEPAD souligne l'importance d'adopter des approches innovantes pour répondre de manière viable aux défis du développement de l'Afrique, et de mettre en place des cadres d'action solides pour renforcer nos partenariats et en créer de nouveaux.

Dans la mise en œuvre des programmes prioritaires pour la transformation du Continent, nous constatons une amélioration des conditions nécessaires à l'obtention de résultats durables. L'engagement actif des pays et des régions ainsi que le soutien précieux de nos partenaires a été décisif à cet égard.

Il nous faut poursuivre sur cette lancée. Nos partenaires doivent continuer à nous appuyer dans notre mission dans le cadre d'une stratégie harmonisée avec la nôtre.

Nos pays et nos régions doivent s'approprier davantage le processus de transformation. Nous devons redoubler d'efforts pour mobiliser nos ressources, nos compétences et nos connaissances, et apporter les changements qui favoriseront la réalisation de notre futur commun.

Alors que nous continuons à œuvrer pour une Afrique intégrée, l'année 2012 a marqué un tournant important dans le renforcement de la capacité institutionnelle de l'Agence du NEPAD à s'acquitter de son mandat. En juillet 2012, le Conseil exécutif de l'Union Africaine a approuvé le nouvel organigramme de l'Agence. Dans cet organigramme, 94 postes seront pourvus sur une période de 5 ans (2012-2016). Cela contribue considérablement à faire de notre Agence une institution solide, à l'écoute des besoins de notre continent. Cette nouvelle structure nous permet de mieux nous positionner afin de tirer profit des opportunités qui se présentent, proposer des approches innovantes et produire de la connaissance utile aux parties prenantes du NEPAD.

Je saisis cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude au personnel de l'Agence du NEPAD pour le dévouement dont il n'a cessé de faire preuve ces dernières années. Je tiens également à exprimer ma profonde reconnaissance au Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD (HSGOC) et au Comité directeur du NEPAD pour leur indéfectible soutien.

Je vous remercie,

Ibrahim Assane Mayaki



Table des matières



<p>3 Message du Secrétaire exécutif</p> <p>6 Sigles et abréviations</p> <p>9 Le NEPAD : le Programme et l'Agence de planification et de coordination – une vue d'ensemble</p> <p>10 PARTIE I : RÉTROSPECTIVE – BILAN DE L'ANNÉE 2012</p> <p>11 Éliminer la faim en Afrique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) • Assurer la durabilité des ressources halieutiques • Vers la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique • Élargir l'accès aux engrais et améliorer leur utilisation • Pour une gestion durable des terres et de l'eau en Afrique <p>17 Préserver notre environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour du cadre pour l'environnement durable en Afrique • Promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles de l'Afrique 	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre la sécheresse et la désertification <p>18 Intégrer l'Afrique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comblent le déficit d'infrastructures en Afrique <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du PIDA - Mobilisation des dirigeants africains pour le développement des infrastructures - Assurer une fourniture en énergie aux Africains • Promotion de la compétitivité numérique de l'Afrique <ul style="list-style-type: none"> - Lancement du câble sous-marin à fibre optique reliant la côte africaine à l'Europe (ACE) - Défense des intérêts du continent à travers le projet DotAfrica de l'UA <p>23 Promouvoir le développement humain</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'un développement basé sur les ressources naturelles à un développement mû par l'innovation • Internalisation de la science, de la technologie et de l'innovation comme moteur de la transformation de l'Afrique 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des capacités de l'Afrique en matière de recherche-développement et d'innovation • Accroître l'accès des populations africaines à des médicaments de qualité • Pour une prise de décisions éclairée en matière de réglementation de la biotechnologie agricole • Amélioration des soins de santé de première ligne en Afrique <p>26 Soutenir le processus de développement (questions transversales)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autonomisation des femmes, agents cruciaux du changement <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités pour l'égalité des sexes - Modernisation des entreprises appartenant à des femmes - Vers des programmes du NEPAD sensibles à la question du genre • Renforcement des capacités humaines et institutionnelles de l'Afrique <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités de l'Afrique pour assurer l'efficacité du développement 	<p>29 Partie II : L'AGENCE DU NEPAD EN 2012</p> <p>29 Consolidation de l'Agence du NEPAD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du processus d'exécution des programmes au sein du système de l'UA <ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation des relations de travail avec la CUA - Renforcement de la coordination pour la mise en œuvre du NEPAD - Sensibilisation au programme du NEPAD et au rôle de l'Agence au sein des structures de l'UA • Développement organisationnel <ul style="list-style-type: none"> - Une nouvelle structure pour la deuxième décennie du NEPAD - Stimuler le développement des ressources humaines <p>32 Financement de l'Agence du NEPAD</p> <p>34 Les membres du HSGOC</p>
---	--	--	--

Sigles et abréviations

AAS	Académie africaine des sciences	HSGOC	Comité d'Orientation des Chefs d'État et de Gouvernement du NEPAD
ABNE	Réseau africain d'Expertise en Biosécurité	ICANN	Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur internet
ACBF	Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique	IDSS	Initiative pour le développement du Sud Soudan
AFAP	Partenariat pour l'agribusiness et l'engrais africain	IFA	Association internationale de l'industrie des engrais
AGRA	Alliance pour une révolution verte en Afrique	IFDC	Centre international pour le développement des engrais
AGRF	Forum africain pour la révolution verte	NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
AGMARK	Fonds de développement du marché agricole	NSTIH	Hub du NEPAD pour la science, la technologie et l'innovation
AIDIA	Architecture internationale pour le développement des infrastructures en Afrique	OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
AMRH	Initiative africaine pour l'harmonisation de la régulation des médicaments	OMS	Organisation mondiale de la santé
APDev	Plateforme africaine pour l'efficacité du développement	ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
APCN	Agence de planification et de coordination du NEPAD	PAC	Plan d'Action Consolidé
ASTII	Indicateurs africains des sciences, de la technologie et de l'innovation	PAE	Plan d'Action pour l'environnement de l'UA-NEPAD
AVRDC	Centre de recherche et de développement végétal	PAM	Programme alimentaire mondial
BAD	Banque africaine de développement	PAP	Parlement Panafricain
BIAWE	Programme de pépinières d'entreprises à l'intention des femmes africaines entrepreneurs	PCD	Partenariat pour le développement de l'enfant
BM	Banque mondiale	PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique
BMGF	Fondation Bill et Melinda Gates	PDIA	Programme de développement des infrastructures en Afrique
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique	PIM	Programme d'intégration minimum
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale	PME	Petites et moyennes entreprises
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
CER	Communautés économiques régionales	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
CHAI	Initiative Clinton pour l'accès à la santé	PNUE-PIS	Programme d'investissement stratégique du PNUE
CMAPA	Conférence des Ministres Africains de Pêches et d'Aquaculture	PPA	Partenariat pour la Pêche en Afrique
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe	SADC	Communauté de développement d'Afrique australe
COREP	Commission régionale des pêches du Golfe de Guinée	SE4ALL	Energie durable pour tous
COREP – UA	Comité des représentants permanents de l'Union Africaine	Sida	Agence suédoise de coopération internationale au développement
CTA	Centre technique de coopération agricole et rurale	SUN	Renforcement de la Nutrition
CUA	Commission de l'Union africaine	TIC	Technologie de la communication et de l'information
CSDC	Cadre stratégique de développement des capacités	UA	Union africaine
CSIN	Cadre stratégique d'investissement national	UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
EFTPA	Enseignement et formation techniques et professionnels pour l'agriculture	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	UNU-MERIT	Université des Nations Unies – Institut de recherche économique et sociale sur l'innovation et la technologie de Maastricht
FIDA	Fonds international de développement agricole	USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
GAIN	Alliance Mondiale pour une Nutrition Améliorée	VAM	Vision africaine des mines
GDET	Gestion durable de l'eau et du territoire	WWF	Fonds mondial pour la nature
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit		
GlobalHort	Initiative mondiale pour l'horticulture		
GMV	Grande Muraille Verte		
HKI	Hellen Keller International		

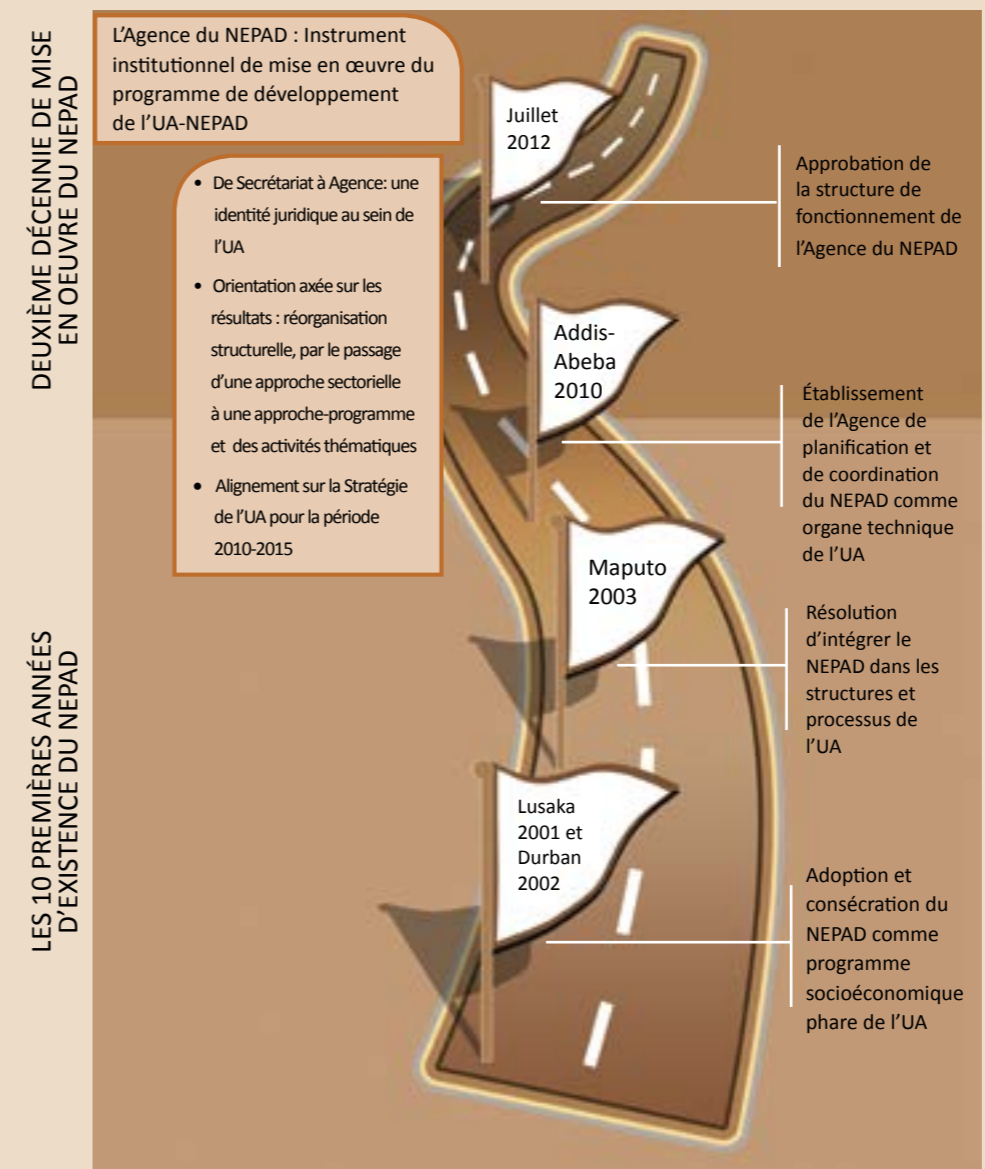


Le NEPAD : le Programme et l'Agence de planification et de coordination – une vue d'ensemble

Le **Programme NEPAD**, qui représente le plan directeur du développement du continent au 21^e siècle, a pour objet la transformation de l'Afrique. Adopté au niveau politique le plus élevé de l'Union Africaine en 2001, le programme du NEPAD préconise des réformes au contexte dans lequel elles s'appliquent dans les domaines prioritaires que sont l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'intégration régionale et les infrastructures, le changement climatique et l'environnement, le développement humain, ainsi que le développement des capacités et l'autonomisation des femmes.

Créée en 2010, l'**Agence de planification et de coordination du NEPAD** fait office de facilitateur dans la mobilisation des ressources, des partenaires et des connaissances pour appuyer les programmes prioritaires de l'Afrique.

Quelques faits en bref



Mandat

- Faciliter et coordonner la mise en œuvre des programmes et projets continentaux et régionaux.
- Mobiliser des ressources et des partenaires pour soutenir la mise en œuvre des programmes et projets prioritaires de l'Afrique.
- Diriger et coordonner la recherche et la gestion des connaissances.
- Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des programmes et projets.
- Défendre la vision, la mission et les principes fondamentaux de l'UA et du NEPAD.

PARTIE I : RÉTROSPECTIVE – BILAN DE L'ANNÉE 2012

L'Afrique a aujourd'hui besoin de transformation. Au-delà de la croissance économique et de l'éradication de la pauvreté, l'avenir du continent repose sur l'application concrète d'un modèle de développement solidaire qui profite à tous les citoyens africains et aux générations futures.

Pour relever ce défi, les chefs d'État et de gouvernement africains ont adopté le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui traduit la vision du continent et tient lieu de cadre stratégique de sa transformation politique et socioéconomique. Le Programme NEPAD propose une approche globale et intégrée pour le développement socioéconomique durable du continent, accordant une place de choix aux domaines prioritaires que sont l'agriculture et la sécurité alimentaire, le changement climatique et la gestion des ressources naturelles, l'intégration régionale et les infrastructures, et le développement humain, ainsi que l'autonomisation des femmes et le développement des capacités comme objectifs transversaux.



Éliminer la faim en Afrique

Soixante-dix pour cent de la population africaine vit en milieu rural et tire ses moyens d'existence de l'agriculture. Toutefois, les systèmes agraires sont généralement défaillants et peu productifs. Conjugués aux obstacles exogènes tels que les aléas climatiques, des politiques économiques biaisées et l'instabilité des cours mondiaux des produits de base, ces systèmes brident la production et les revenus agricoles dans les zones rurales, perpétuant ainsi la pauvreté.

Le programme « Agriculture et sécurité alimentaire et nutritionnelle » du NEPAD consiste à aider les pays africains à améliorer la croissance économique grâce à un développement tiré par l'agriculture. Plus précisément, l'Agence du NEPAD vise à faire en sorte que les petits exploitants agricoles – la grande majorité des agriculteurs africains – aient un accès plus large aux marchés, aux financements et à l'appui technique, afin d'accroître la productivité agricole, consolider la transformation agroalimentaire et, ce faisant, augmenter les revenus.

Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)

Le programme agricole du NEPAD est orienté par le cadre qui a été entériné par l'Union africaine, à savoir le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA). Ce programme vise à débrider la croissance agricole et le développement durable sur le continent. De manière plus spécifique, le PDDAA a pour objet de stimuler et faciliter des performances agricoles accrues grâce à l'amélioration du cadre des politiques et de l'environnement institutionnel, à l'accès à des technologies et informations de meilleure qualité, et à l'augmentation des financements à l'appui des investissements.

Dans le droit fil du rôle qui lui revient dans la mise en œuvre du PDDAA (voir la Figure 1), l'Agence du NEPAD prête son soutien aux pays membres et aux institutions régionales afin de relever la qualité des pactes nationaux et des plans d'investissement. Elle s'emploie également à renforcer les capacités de mise en œuvre en facilitant l'accès aux connaissances, à l'information et aux capacités d'analyse, en favorisant des processus inclusifs de planification et de conception des politiques, et en assurant l'intermédiation en vue de l'établissement de partenariats techniques et financiers.

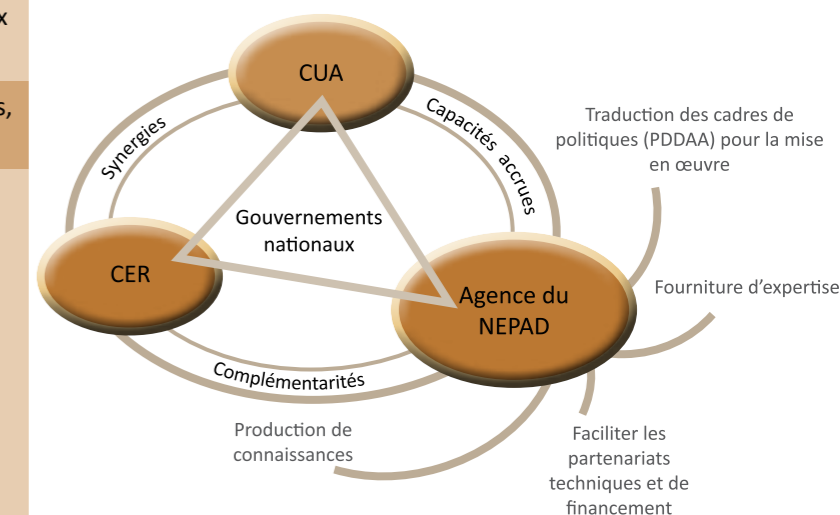
Dans le cadre du PDDAA, les pays africains entendent :

- Relever la productivité agricole à au moins 6 % par an ; et
- Affecter au moins 10 % de leurs budgets nationaux à l'agriculture.

Ce programme s'articule autour de quatre grands axes, chacun concernant des aspects cruciaux :

- Systèmes durables et fiables de contrôle des ressources en terre et en eau ;
- Développement du secteur privé, infrastructures rurales, accroissement du commerce et de l'accès aux marchés ;
- Augmentation des approvisionnements alimentaires et éradication de la faim ; et
- Recherche agricole et diffusion des technologies agricoles.

Figure 1 : Rôle de l'Agence du NEPAD dans la mise en œuvre du PDDAA



Les principales réalisations de l'Agence du NEPAD dans le cadre du PDDAA en 2012 ont été les suivantes :

Mobilisation de financements du secteur privé à l'appui de l'agriculture : s'appuyant sur les efforts déployés depuis 2010 et travaillant en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et le Forum économique mondial dans le cadre de l'initiative Grow Africa, l'Agence du NEPAD a aidé les pays membres à élaborer des plans et programmes d'investissement agricole à caractère commercial. L'Agence du NEPAD a en outre facilité la collaboration et le dialogue entre les acteurs publics et privés à travers les processus nationaux de mise en œuvre du PDDAA et l'initiative Grow Africa, renforçant ainsi les alliances et accords commerciaux entre secteurs public et privé. Dans le cadre de l'initiative Grow Africa, 40 à 50 grandes entreprises se sont engagées à hauteur de 1 milliard de dollars US au profit du premier groupe de sept pays volontaires (Tanzanie, Mozambique, Éthiopie, Ghana, Burkina Faso, Rwanda et Kenya).

Promotion de l'appropriation et du leadership politiques du PDDAA : l'Agence du NEPAD a procédé au lancement d'une série de séminaires de réflexion de haut niveau à l'intention de hauts représentants gouvernementaux et ministres. Initiative régulière prise en tenant compte de la demande, ces séminaires de réflexion ont contribué à mobiliser et stimuler l'engagement politique en faveur de la mise en œuvre du PDDAA au niveau des pays, de même que la collaboration et la coordination interministérielle. Des séminaires axés sur la mise en œuvre du PDDAA et auxquels ont participé des secrétaires permanents et des ministres ont été organisés au Botswana, aux Seychelles et au Swaziland. D'autres sont prévus en 2013.

Production de connaissances: le PDDAA célébrant son dixième anniversaire en 2013, l'Agence du NEPAD a lancé, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, un processus ayant pour but de tirer les enseignements de la première décennie de mise en œuvre et de recenser les résultats à atteindre dans les 5 et 10 prochaines années. Une série de concertations politiques et techniques ont eu lieu en vue d'élaborer une stratégie pour préserver la dynamique du PDDAA. Parmi les priorités figurent le renforcement de la politique, des institutions et des dirigeants locaux, l'appui en matière de connaissance et d'apprentissage, ainsi que pour l'augmentation des financements et des investissements dans l'agriculture.

Renforcement du partenariat pour le PDDAA : en 2012, l'Agence du NEPAD, la CUA et les CER ont redoublé d'efforts pour améliorer la coordination et harmoniser les activités en rapport avec la mise en œuvre du PDDAA. Un cadre de résultats commun a été élaboré et fait l'objet d'une adaptation à chaque institution. De la même manière, un processus d'examen et de simplification de l'architecture des partenariats pour le PDDAA a également été engagé en vue de résultats plus efficaces.

En préparation :

Programme Futures Rurales : l'Agence du NEPAD redouble d'efforts dans la mise en œuvre de son programme destiné à faciliter la transformation rurale. La stratégie d'exécution de ce programme a été élaborée, et les bonnes pratiques recensées. Principaux partenaires : CEA, FIDA, CTA, PAM et WWF.

Programme de promotion du secteur agroalimentaire et de l'accès aux marchés : ce programme vise à augmenter les revenus des ménages des petits exploitants agricoles au moyen de la promotion du commerce favorable des produits agricoles. L'Agence s'emploie à renforcer la collaboration avec le secteur privé et à coordonner les différentes initiatives post-récolte et agroalimentaires régionales et continentales. Dans cette optique :

Une stratégie a été conçue pour promouvoir l'accroissement des investissements, les dépenses publiques et les partenariats avec le secteur privé ;

Un projet triennal régional a été préparé pour la SADC en collaboration avec le programme e-Afrique du NEPAD, l'Agricultural Commodity Exchange for Africa et Connect Africa en vue d'élargir l'accès des petits exploitants aux marchés et au crédit agricoles, et de renforcer les capacités infranationales en matière de gestion après la récolte.

Augmentation des investissements dans le savoir scientifique à l'appui de la productivité agricole et utilisation dudit savoir : L'Agence du NEPAD a engagé un processus tendant à renforcer la recherche-développement dans le secteur agricole en Afrique. Ce processus inclut notamment la mise en place d'un Programme pour la science aux fins du PDDAA. Le cadre pour l'Enseignement technique et la formation professionnelle agricoles (ETFFPA) a en outre été établi avec l'appui financier de la GIZ. L'ETFFPA vise à développer les compétences des agriculteurs et des prestataires de services intervenant dans l'ensemble de la chaîne de valeur afin de mieux répondre aux besoins de productivité du continent. Le cadre sera mis à l'essai au Ghana et au Kenya.

Assurer la durabilité des ressources halieutiques

Le sous-secteur de la pêche joue un rôle clé dans la réalisation de l'objectif de croissance de 6 % fixé dans le cadre du PDDAA. Cependant, des politiques inappropriées et des mécanismes de gouvernance inadéquats pour la gestion de ce sous-secteur limitent sa capacité à contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ou à augmenter les revenus grâce à un commerce accru.

Le Partenariat international pour la gouvernance et le commerce des ressources halieutiques africaines (PAF), mis sur pied par l'Agence du NEPAD, aide les pays africains à examiner et à mettre en œuvre des politiques et des réformes du dispositif de gouvernance en vue d'améliorer la productivité, la rentabilité et la durabilité de la pêche en Afrique et les avantages sociaux que procure ce secteur.

En 2012, les activités ci-après ont été menées avec succès dans le cadre du PAF :

Mobilisation des partenaires et élargissement de la base de financement du programme grâce à la mise en place d'un fonds spécialisé faisant office de panier destiné à recueillir des fonds de divers donateurs et partenaires. En outre, le Fonds d'investissement à fort impact destiné aux PME opérant dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique ont été créés dans le but d'accroître le financement des investissements au profit des petites et moyennes entreprises en Afrique ;

Renforcement de la coordination avec la CUA, les CER, les organismes régionaux des pêches et les partenaires au développement dans le cadre du Mécanisme pour la cohérence dans le secteur des pêches en Afrique ;

Mise en place d'une cellule de réflexion pour faciliter la recherche et le dialogue sur les politiques entre les parties prenantes. Les activités de cette cellule de réflexion ont consisté notamment à : déterminer la valeur économique des ressources halieutiques nationales des sept pays côtiers de la CEEAC, ainsi que les réformes du système de gouvernance et des institutions requises pour donner toute leur mesure aux ressources halieutiques nationales en ce qui concerne la création de richesses ; déterminer l'impact de l'écoétiquetage (ou des mécanismes de marché) sur la gestion des ressources halieutiques en Afrique ; valider la version préliminaire du Cadre panafricain des politiques en matière des pêches et de la Stratégie de réforme ;

Promotion de l'alignement et de l'harmonisation entre les organes régionaux du secteur des pêches dirigés par l'ONU et les CER. Le PAF a appuyé la transformation de la Commission régionale des pêches du Golfe de Guinée (COREP) en organe technique de la CEEAC en matière de pêches ;

Renforcement des capacités régionales et nationales en matière de pêche au sein du COMESA : un protocole d'accord a été conclu avec le COMESA, officialisant un partenariat qui vise à soutenir l'élaboration de plans nationaux d'investissement dans le secteur des pêches dans les pays membres, dans le cadre du PDDAA.



En préparation :

Des **séminaires de réflexion seront conjointement organisés par la CUA et l'APCN** en vue de : (i) déterminer, sur des bases scientifiques, l'impact du changement climatique sur les ressources halieutiques africaines ; (ii) déterminer la stratégie pour améliorer le transfert de la technologie égyptienne d'aquaculture à d'autres pays d'Afrique ; et (iii) valider la version finale du Cadre panafricain de politiques en matière des pêches et de la Stratégie de réforme. Le Cadre et la Stratégie de réforme seront présentés à la deuxième Conférence des ministres africains de la Pêche et de l'Aquaculture (CMAPA), en février 2014 ;

Le **modèle d'alignement** expérimenté avec succès dans la région de la CEEAC sera étendu à d'autres CER, à commencer par la CEDEAO ;

Des **projets d'amélioration de la pêche** seront mis en œuvre dans un certain nombre de pays afin de : (i) évaluer l'impact des réformes sur la productivité, la durabilité et la rentabilité de la pêche ; (ii) montrer l'impact des réformes du système de gouvernance sur l'amélioration de la santé des écosystèmes abritant les ressources halieutiques et les moyens de subsistance des communautés de pêcheurs ; (iii) contribuer à la dynamique du PDDAA ; et (iv) tirer des enseignements au profit du programme de transformation rurale (Programme Futures Rurales) en faisant participer les communautés rurales aux marchés nationaux de poisson et aux marchés haut de gamme internationaux.

Les produits de la pêche constituent la principale source de protéines animales et de micro-nutrition d'environ 200 millions de personnes (30 % de la population du continent)

En moyenne, les produits de la pêche représentent plus de 21 % des apports quotidiens en protéines pour la population de la région, et constitue la source la moins chère de protéines animales sur le continent.

La pêche est le gagne-pain de plus de 10 millions d'Africains, dont beaucoup la pratiquent de manière artisanale.

Malgré les énormes ressources halieutiques du continent, la production annuelle de l'Afrique représente environ 7 % de la production halieutique mondiale et contribue annuellement à l'économie africaine à hauteur d'au moins 10 milliards de dollars US.

L'aquaculture représente environ 2 % de la production halieutique en Afrique – l'aquaculture à l'échelle mondiale contribue de 47 % à la production totale de poisson.

L'Afrique est la source de 22,9 % de la production mondiale des pêcheries continentales.

Les exportations de poisson en provenance d'Afrique représentent environ 19 % du total des volumes agricoles, mais ne représentent que 5% de la valeur totale.

Vers la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique

Dans son processus de transformation durable et inclusif, l'Afrique doit s'assurer que l'augmentation de la productivité agricole contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de sa population. Pour l'instant toutefois, le secteur agricole du continent n'influe pas suffisamment sur les résultats nutritionnels souhaitables.

Le Programme de sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'Agence du NEPAD vise à renforcer l'impact des plans d'investissement agricole du PDDAA sur l'alimentation et la nutrition, et à promouvoir une approche multisectorielle.

En 2012, les principales réalisations du Programme de sécurité alimentaire et nutritionnelle ont été les suivantes :

Mobilisation de l'engagement des décideurs, des parties prenantes et des partenaires en vue d'assurer l'accès à des ressources alimentaires saines et nutritives à l'occasion de la Journée africaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle organisée à Addis-Abeba le 31 octobre 2012 ;

Réalisation de trois études de cas en Afrique australe (Botswana, Namibie et Afrique du Sud) afin de mobiliser l'appui des autorités et éclairer la conception et la mise en œuvre dans ces pays de programmes de cantines scolaires approvisionnées en produits locaux¹. Cinq pays mettent actuellement en œuvre de tels programmes (Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Mali et Nigéria) et plusieurs autres ont sollicité un appui technique à cet effet ;

Promotion du mouvement mondial pour le renforcement de la nutrition (SUN), à travers l'adhésion de l'Agence du NEPAD au Groupe chef de file du mouvement et son rôle en tant que l'un des trois animateurs des réseaux nationaux ;

Évaluation du coût de la faim en Afrique : Une étude de quantification socioéconomique de la malnutrition infantile a été réalisée dans quatre pays (Égypte, Éthiopie, Swaziland et Ouganda). L'objectif principal de cette étude plurinationale conduite par la CUA, la CEA, le PAM et l'Agence du NEPAD est de stimuler une action coordonnée et étayer la conception de cadres de politiques et programmes axés sur la nutrition, en augmentant les investissements visant à éradiquer la sous-nutrition des enfants sur le continent.

¹ Le Programme de cantines scolaires approvisionnées en produits locaux lie l'alimentation scolaire au développement agricole local dans le cadre du PDDAA. Il aide les pays membres de l'UA à adopter des programmes de cantines scolaires financés par des ressources extérieures à des programmes appartenant à l'État. Des études de cas destinées à éclairer la conception de programmes nationaux de cantines scolaires économiques et durables ont déjà été menées en Afrique de l'Est et de l'Ouest.

Principaux partenaires : CEA, FAO, OMS, UNICEF, Partnership for Child Development (PCD), PAM, Fondation Bill et Melinda Gates, Banque mondiale, GAIN, USAID, Irish Aid, HKI, GlobalHort, AVRDC – The World Vegetable Center, Save the Children, World Vision

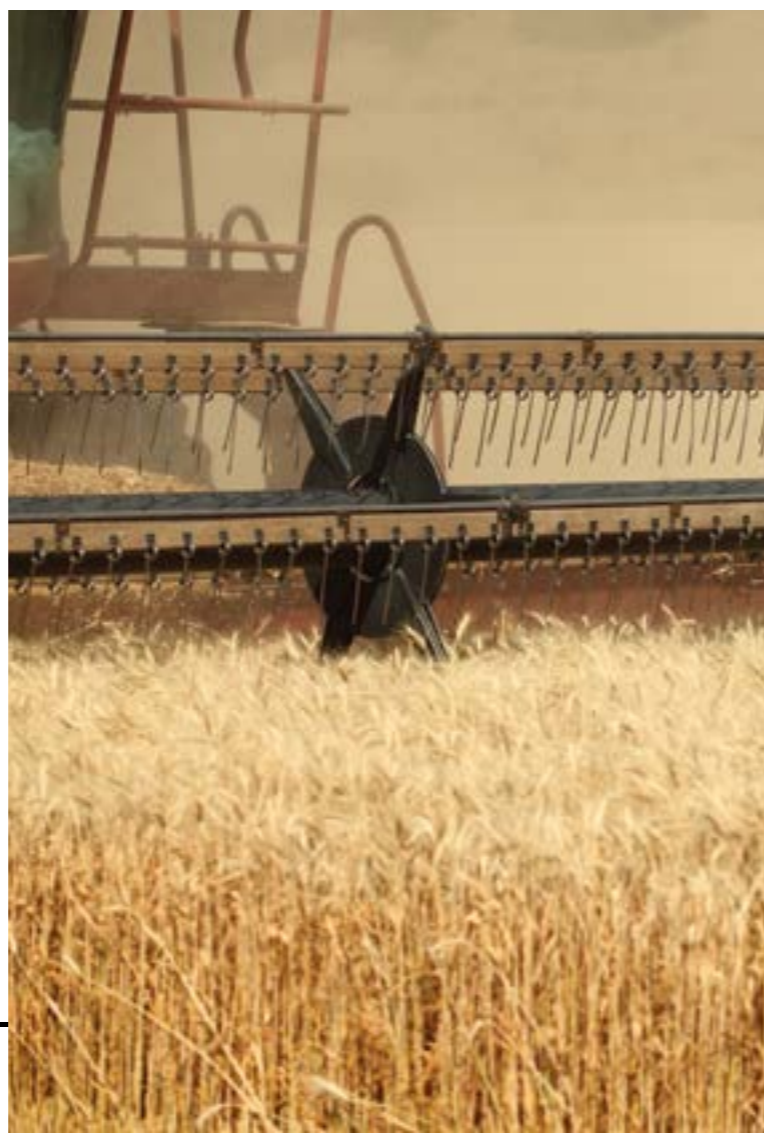
En préparation :

Publication d'un recueil d'études de cas sur les programmes de cantines scolaires destiné à aider les pouvoirs publics à élaborer et mettre en œuvre des programmes nationaux de cantines scolaires économiques et durables ;

Établissement d'un lien entre la bioénergie et la sécurité alimentaire : l'Agence du NEPAD a entrepris de formuler une stratégie de promotion des bioénergies durables qui favorise et est compatible avec la promotion de la sécurité alimentaire sur le continent ;

Mise en place d'un mécanisme de responsabilisation pour surveiller et s'attaquer durablement à la malnutrition en Afrique : l'Agence du NEPAD procède à l'élaboration d'une fiche de suivi des résultats et prépare un rapport annuel global sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique.

Réalisation de *l'étude sur le coût de la faim en Afrique* pour huit pays supplémentaires.



Élargir l'accès aux engrais et améliorer leur utilisation

En préparation :

Deux études seront réalisées en 2013 : (i) une étude sur l'environnement favorable pour le secteur des engrais, mettant l'accent sur les partenariats public-privé, et (ii) une étude sur la situation des mécanismes de financement innovant pour les engrais et les défis rencontrés ;

Une **plateforme régionale sur les financements innovants** à l'appui des interventions liées aux engrais en Afrique est prévue pour 2013.

Le Programme d'appui en matière d'engrais de l'Agence du NEPAD vise à surveiller et promouvoir la mise en œuvre de la *Déclaration d'Abuja sur les engrais pour une révolution verte en Afrique*. La Déclaration d'Abuja préconise un accroissement substantiel de l'utilisation des engrais en Afrique d'ici 2015. Elle énonce une série de mesures concrètes visant à améliorer l'accessibilité physique et financière et la qualité des engrais disponibles pour les agriculteurs africains. Le Programme d'appui en matière d'engrais du NEPAD fournit aux pays et aux CER de l'assistance technique et un appui à la sensibilisation aux fins de la mise en œuvre de la Déclaration d'Abuja.

Les principales interventions du programme en 2012 ont été les suivantes :

Ressources techniques et financières pour renforcer les capacités des pays en matière de collecte de données et de diffusion des bonnes pratiques. Des rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration d'Abuja ont été mis à disposition sur le site web dédié à la question (africafertiliser.org) ;

Appui à la formulation de politiques fondées sur des données concrètes : deux documents d'orientation ont été produits en vue d'éclairer la formulation de politiques agricoles sur les questions liées aux engrais – il s'agit d'une étude intitulée *Practices and Policy Options for the Improved Design and Implementation of Fertilizer Subsidy Programmes in Sub-Saharan Africa*, portant sur huit pays, et d'une note d'orientation initiale intitulée *Building an enabling environment for fertilizer sector growth*, qui ont été publiées avec la collaboration de l'USAID et du Partenariat africain dans le domaine des engrais et de l'agroalimentaire (PAEA). Une stratégie a été également élaborée pour l'intégration des questions liées aux engrais dans les plans nationaux d'investissement dans l'agriculture établis au titre du PDDAA ;

Promotion du développement des marchés des engrais animés par le secteur privé en Afrique : l'Agence du NEPAD a signé un protocole d'accord avec le PAEA à l'effet de promouvoir un environnement plus propice à la participation et l'investissement du secteur privé dans le sous-secteur des engrais. Dans ce partenariat, l'Agence du NEPAD aura pour rôle de diriger le volet politique. Elle a également collaboré avec les instances du projet Facilité africaine pour les marchés inclusifs (l'AFIM) du PNUD à l'élaboration d'une stratégie visant à améliorer les plans d'investissement établis dans le cadre du PDDAA afin d'attirer les investissements du secteur privé.

Principaux partenaires : AGRA, Bafd, IFDC, FAO, AMA, USAID, AGMARK



Pour une gestion durable des terres et de l'eau en Afrique

TerrAfrica est une initiative régionale qui vise à aider les pays africains à mettre en place des initiatives harmonisées et fondées sur des programmes dans le domaine de la gestion durable des terres et de l'eau (GDTE). TerrAfrica œuvre également à l'amélioration de la coordination entre les gouvernements africains, la communauté internationale du développement et d'autres acteurs mondiaux et régionaux. Le programme, de par sa conception, contribue à la réalisation des objectifs du PDDAA et du Plan d'action de l'Initiative pour l'environnement du NEPAD.

En 2012, l'Agence du NEPAD, en sa qualité d'hôte du Secrétariat de TerrAfrica, a concentré ses efforts sur :

L'appui technique fourni au Burkina Faso, au Burundi et au Lesotho pour la réalisation d'analyses coûts-avantages et la coordination de l'élaboration et la mise en œuvre du Cadre national d'investissement stratégique pour la GDTE ;

La mobilisation de la société civile : Douze organisations francophones de la société civile se sont lancées dans l'identification et la documentation des meilleures pratiques de gestion durable des terres, après avoir bénéficié d'un programme de formation en matière de GDT et de changement climatique, modulé en fonction des besoins des pays concernés ;

Le renforcement des capacités régionales en matière de GDTE : L'Agence du NEPAD a facilité la mobilisation de 226 000 dollars US au titre du Programme d'investissement stratégique du PNUE en vue de soutenir l'harmonisation des indicateurs de suivi et d'évaluation dans le domaine de la gestion durable des terres et de l'eau au sein de la CEEAC et du COMESA. Les travaux préparatoires à cette initiative ont également été entrepris par la CEDEAO. Une formation à la gestion durable des terres compte tenu du changement climatique a également été organisée en partenariat avec l'Institut de la Banque mondiale à l'intention du Secrétariat du COMESA et de 12 pays membres.



Préserver notre environnement

L'environnement en Afrique continue d'être menacé par la dynamique d'un monde « en constante évolution ». Le changement climatique, une croissance démographique rapide et des activités agricoles et industrielles qui prennent de l'ampleur font partie des principaux facteurs qui exercent une pression sur les ressources limitées du continent.

Travaillant en étroite collaboration avec les pays africains et les communautés économiques régionales, ainsi qu'avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux, l'Agence du NEPAD entend créer un cadre propice au relèvement des défis de la croissance économique à court terme auxquels l'Afrique est confrontée, sans compromettre les impératifs de progrès environnemental et social à long terme.

Mise à jour du cadre pour l'environnement durable en Afrique

L'Initiative pour l'environnement du NEPAD s'inscrit dans le cadre du programme sur le changement climatique et les ressources naturelles. Sa mise en œuvre est orientée par le Plan d'action pour l'environnement (PAE) de l'UA/NEPAD établi en 2003, en donnant à l'Afrique la possibilité de mettre au point des solutions africaines pour préserver son environnement et ses ressources naturelles.

Si l'année 2012 a marqué le 20^e anniversaire des Conventions de Rio sur la biodiversité, les changements climatiques et la désertification, 2013 marquera une décennie de mise en œuvre du PAE. Dans cette optique, l'Agence du NEPAD a initié un processus de révision du Plan d'action pour l'environnement afin de faire le bilan des progrès réalisés dans sa mise en œuvre et de le réévaluer à la lumière de la position de l'Afrique pour Rio+20 et de ses résultats plus globaux. Cette revue a été menée en étroite collaboration avec la CUA et les ministres africains en charge de l'Environnement.

Promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles de l'Afrique

Le Programme de gouvernance des ressources naturelles du NEPAD vise à aider les pays africains à élaborer des politiques tendant à optimiser les avantages qu'ils peuvent retirer de leurs richesses naturelles. Ce programme s'inscrit dans le cadre de la Vision du régime minier de l'Afrique et s'appuie sur les préceptes de la Charte des ressources naturelles².

² <http://naturalresourcecharter.org/>

En 2012, l'Agence du NEPAD a concentré ses efforts sur la mobilisation du soutien et des ressources pour le programme, en se focalisant sur l'Ouganda et la Tanzanie.

Lutte contre la sécheresse et la désertification

La Grande muraille verte est un projet élaboré par l'Union africaine pour faire face à la désertification dans le sud du Sahara. Le projet, auquel participent onze pays africains, vise à reboiser 15 millions d'hectares le long d'une ceinture paysagère large de 15 km et longue de 7 775 km allant de Dakar à Djibouti.

En appui à l'initiative et faisant avancer le partenariat avec l'Agence panafricaine de la Grande muraille verte, en 2012 l'Agence du NEPAD a mené les actions suivantes :

Élaboration d'une **stratégie d'intervention** pour promouvoir une mise en œuvre harmonisée de l'initiative plurinationale ;

Identification et collaboration avec les personnes faisant office de points focaux nationaux dans les 11 pays africains participant à l'Initiative de la Grande muraille verte ;

Facilitation de **l'élaboration de projets de terrain** en partenariat avec le Sénégal.

En préparation :

Programme agricole du NEPAD soucieux du genre et de solutions climatiques ingénieuses : Des consultations nationales ont été menées au Cameroun, en Éthiopie, au Malawi, au Niger et au Rwanda en vue d'éclairer la conception et la mise en œuvre de ce programme, avec l'appui du Gouvernement norvégien.

Intégrer l'Afrique

La plupart des pays africains sont de petite taille, tant en termes de population que de revenu par habitant. En raison de la taille étriquée des marchés, ils n'offrent pas des rendements attrayants pour les investisseurs potentiels, alors que les progrès vers la diversification de la production et des exportations sont entravés.

Le Programme NEPAD encourage la coopération régionale comme moyen de construire des infrastructures mutuellement bénéfiques et de renforcer la capacité des pays prendre par aux échanges commerciaux et à établir des chaînes de valeur régionales pour accroître la compétitivité.



Comblent le déficit d'infrastructures en Afrique

L'année 2012 a marqué un tournant dans les efforts déployés par l'Afrique en vue d'améliorer les infrastructures régionales et continentales. Approuvé lors de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) établit la hiérarchie des programmes de développement des infrastructures du continent jusqu'en 2040. La Conférence des chefs d'État et de gouvernement a également approuvé l'Architecture institutionnelle pour le développement des infrastructures en Afrique (IAIDA) qui a été proposée en vue de renforcer les capacités institutionnelles et de faciliter la mobilisation des ressources (voir Encadré 1).

L'approbation du PIDA au plus haut niveau a été rendue possible grâce à l'étroite collaboration entre la CUA, l'Agence du NEPAD et la Banque africaine de développement sur l'élaboration du rapport et des documents d'information, ainsi que du Cadre de mise en œuvre et de suivi du PIDA dans la perspective du Sommet de janvier 2012.

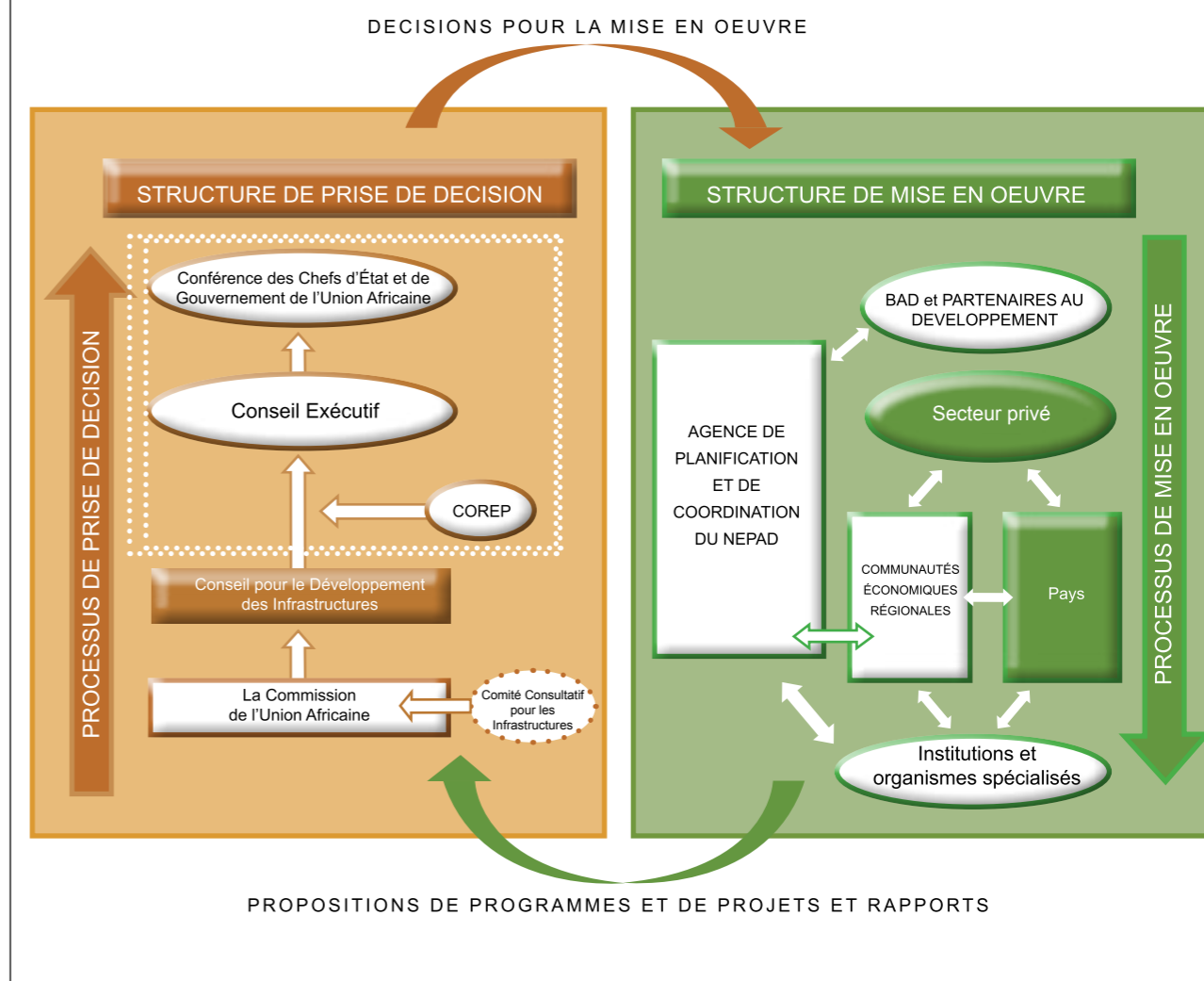
Encadré 1 : Programmes prioritaires de l'Afrique et stratégie de mise en œuvre pour les infrastructures

Le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA)

Cadre stratégique et sectoriel unique de l'accélération de l'intégration physique du continent, le PIDA favorise l'élaboration de projets d'infrastructure de transport, d'énergie, des technologies de l'information et des télécommunications, ainsi que des eaux transnationales. Afin de stimuler le commerce intra-africain et accroître la compétitivité de l'Afrique dans l'économie mondiale, le programme fixe des objectifs à court terme à atteindre d'ici 2020, des objectifs à moyen terme à atteindre d'ici 2030, et des objectifs à long terme à atteindre d'ici 2040. Sa mise en œuvre est un effort collectif coordonné par la CUA/Agence du NEPAD et associant des institutions et organismes africains au niveau national, régional et continental, ainsi que les partenaires au développement.

L'Architecture institutionnelle pour le développement des infrastructures en Afrique (IAIDA)

Le processus de mise en œuvre du PIDA est ancré dans l'Architecture institutionnelle pour le développement des infrastructures en Afrique (IAIDA), définissant la stratégie de mise en œuvre et de mobilisation des ressources pour le PIDA. S'appuyant sur l'IAIDA, les organismes continentaux (CUA, Agence du NEPAD) se focaliseront sur le suivi et la promotion de la mise en œuvre à l'échelle continentale. Au niveau du projet, les progrès dans la mise en œuvre seront contrôlés par les CER selon les modalités applicables à chaque secteur. Les CER ont une responsabilité essentielle, celle d'assurer l'harmonisation et la mise en œuvre de mesures « souples » entre les pays. Elles informeront également les organismes continentaux chargés de tenir les décideurs et les chefs d'État et de gouvernement informés des progrès d'ensemble.



Mise en œuvre du PIDA

En tant qu'organisme d'exécution du PIDA, l'Agence du NEPAD est chargée de la facilitation et de la coordination de la mise en œuvre de tous les programmes et projets prioritaires rattachés au PIDA et figurant dans le Plan d'action prioritaire (PAP).

Les mesures suivantes ont été prises au cours de l'année 2012 à l'appui de ce rôle :

Formulation d'une stratégie de développement des capacités servant de cadre de mise en œuvre du PIDA pour les CER et les institutions nationales ;

Recrutement de conseillers techniques pour chacune des huit CER, avec l'appui financier de la GIZ et la CEA ;

Définition d'une feuille de route pour la mise en œuvre du PIDA sur la période 2012-2013, précisant les rôles, responsabilités et résultats attendus pour les différents acteurs concernés, y compris une « campagne itinérante » destinée à sensibiliser tous les acteurs du PIDA au mandat de l'Agence et au rôle des différentes institutions concernées ;

Mobilisation du Groupe de travail sur les entreprises du Forum économique mondial pour promouvoir un rôle actif du secteur privé dans la mise en œuvre du PIDA, en partenariat avec la CUA et la BAD.

En préparation

L'Initiative de développement du Soudan du Sud (SSDI) : L'Agence du NEPAD a dirigé un appui accordé au Gouvernement de la République du Soudan du Sud pour ses initiatives de planification stratégique et de mobilisation des ressources pour les infrastructures, les investissements dans l'agriculture et le développement des capacités du secteur public. Un atelier de validation et une conférence des donateurs seront organisés au premier semestre de 2013.

Principaux partenaires : CEA, PNUD, ACBF et Gouvernement kenyan.

Encadré 2 : Huit projets pour piloter l'intégration de l'Afrique

Algérie	Tronçons manquants de l'autoroute trans-saharaine
Algérie	Projet de fibre optique Niger-Nigeria
Nigeria	Gazoduc Nigeria-Niger-Algérie (Gazoduc trans-saharien "TSGP")
Rwanda	Déblocage du projet de fibre optique et de bande passante TIC
Sénégal	Projet routier et ferroviaire Dakar-Ndjamena-Djibouti
RDC	Projet de pont routier et ferroviaire Kinshasa-Brazzaville
Afrique du Sud	Projet de de corridor routier et ferroviaire Nord-Sud



Mobilisation des dirigeants africains pour le développement des infrastructures

Dans le cadre du PIDA et dans le souci de réaliser les objectifs du Programme minimum d'intégration (PMI) de l'UA, l'Agence du NEPAD assure la coordination et la facilitation de la mise en œuvre des projets identifiés dans le cadre de l'Initiative présidentielle de promotion des infrastructures (IPPI) lancée en 2010.

L'initiative comprend huit projets régionaux tirés du Plan d'action pour l'Afrique de l'UA/NEPAD 2010-2015 et pilotés par sept pays africains (Algérie, République du Congo, Égypte, Nigéria, Rwanda, Sénégal et Afrique du Sud), sélectionnés suivant des critères définis par le HSGOC du NEPAD (voir Encadré 2).

En 2012, l'Agence du NEPAD a facilité l'identification du projet spécifique à piloter par l'Égypte dans le domaine de la gestion de l'eau et du transport fluvial et ferroviaire. Le projet prévoit l'aménagement d'une route de navigation traversant cinq pays (Burundi, Ouganda, Kenya, Soudan du Sud et Éthiopie).

Assurer une fourniture en énergie aux Africains

Le Programme du NEPAD sur l'Énergie vise à accroître l'accessibilité de l'énergie pour les populations africaines, afin de stimuler la croissance économique et la prospérité du continent. Ce programme s'attaque aux questions liées aux infrastructures régionales et au développement du marché, à l'usage et l'emploi efficaces des ressources énergétiques renouvelables, toutes en rapport avec les principales sources d'énergie : électricité, renouvelable, pétrole et gaz.

En 2012, le Programme sur l'Énergie a joué, avec l'appui de ses partenaires, un rôle crucial de mobilisation, de coordination et de facilitation sur deux grands fronts, à savoir la défense de la voix de l'Afrique dans le cadre de l'initiative « Énergie durable pour tous » de l'ONU (SE4ALL), et de la promotion des investissements dans les bioénergies durables.

Défendre la voix de l'Afrique dans l'initiative « Énergie durable pour tous »

Par le biais de la Plateforme africaine pour l'efficacité du développement (APDev)³, l'Agence du NEPAD a mené les activités suivantes :

Assurance d'un alignement efficace du plan de mise en œuvre de l'initiative « Énergie durable pour tous » sur les projets énergétiques prioritaires de l'Afrique, tels que définis dans le Plan d'action prioritaire du PIDA⁴ ;

Élaboration du Plan d'action et des termes de référence de la Plateforme de coordination mise en place par les ministres africains de l'Énergie, veillant ainsi à l'appropriation politique et technique de l'initiative ;

Élaboration de lignes directrices pour aider les pays africains à traduire le Plan d'action de l'Afrique pour l'initiative « Énergie durable pour tous » en des propositions de projets financièrement viables.

Principaux partenaires : CUA, CER, BafD, PNUD, par le biais de l'APDev

³ Pour de plus amples renseignements sur l'APDev, voir la section « Renforcement des capacités humaines et institutionnelles de l'Afrique » ou se rendre sur le site www.africa-platform.org
⁴ L'un des objectifs à long terme du PIDA est d'assurer un accès durable à l'énergie pour tous les Africains d'ici 2040. Une coordination minutieuse était dès lors rendue nécessaire afin de s'assurer que l'initiative « Énergie durable pour tous », dont les objectifs globaux doivent être atteints d'ici 2030, appuierait et compléterait efficacement la réalisation des objectifs du PIDA en matière d'énergie.



Promotion des investissements dans les bioénergies durables

L'Agence du NEPAD a mené les activités suivantes :

Mobilisation des milieux d'affaires de l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est afin de recenser les besoins et les exigences d'une plus grande participation du secteur privé dans le secteur des bioénergies ;

Direction de la mise en place d'organes régionaux chargés d'aider les entreprises à traduire leurs propositions en projets financièrement viables en réponse aux besoins identifiés.

Principaux partenaires : Facilité Climat des affaires (UE), Agora 2000, Sogerom SA



Promotion de la compétitivité numérique de l'Afrique

Le Programme e-Afrique du NEPAD s'emploie à promouvoir l'Afrique comme société numérique compétitive au niveau mondial en élaborant des politiques, des stratégies et des projets à l'échelle continentale pour le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC). L'objectif de ce programme est de poursuivre des initiatives intersectorielles afin que les TIC s'intègrent dans tous les secteurs sociaux et que les services électroniques prennent de l'essor.

En 2012, deux des principales mesures prises en vue de réduire la fracture numérique en Afrique étaient le lancement du câble sous-marin à fibre optique reliant la côte africaine à l'Europe (ACE) et la mobilisation du soutien des pays africains en faveur du projet DotAfrica (.africa).

Lancement du câble sous-marin à fibre optique reliant la côte africaine à l'Europe (ACE)

Comme étape majeure dans la mise en œuvre des Programmes prioritaires sur les TIC dans le cadre du PIDA, la première phase du déploiement du câble sous-marin ACE a été lancée à la fin de 2012. Ce câble va de l'Europe (France) à Sao Tomé-et-Principe en traversant la côte ouest-africaine.

Cette avancée est le fruit direct du travail de sensibilisation accompli par l'Agence du NEPAD en vue d'un meilleur alignement des projets impulsés par le secteur privé sur le programme de l'Afrique en matière de TIC. L'envergure du projet a été élargie afin d'intégrer tous les pays africains de la côte ouest et sa portée a été étendue jusqu'à la pointe sud du continent afin de raccorder 25 pays au total. En retour, cela facilitera et renforcera la connectivité terrestre à travers le continent, en particulier pour les pays sans littoral.

Le premier segment du câble ACE étant en place, 13 pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest bénéficient désormais d'une connectivité à très haut débit au câble sous-marin à fibre optique, ce qui n'était pas le cas de sept de ces pays qui jusque-là n'étaient raccordés à aucun câble.

Défense des intérêts du continent à travers le projet DotAfrica de l'UA

L'Union africaine se fait le champion de la présence de la communauté des particuliers et des entreprises de l'Afrique sur Internet. « .africa » est le nom de domaine générique de haut niveau qu'il est proposé de soumettre, pour le continent, à l'organe de gouvernance de l'Internet, à savoir la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur internet (ICANN). Une décision sur l'attribution du nom de domaine sera prise au cours du premier semestre 2013.

Dans cette perspective, l'Agence du NEPAD a mené les activités suivantes de manière conjointe avec la CUA :

Sensibilisation des États membres de l'UA à l'importance d'un processus dirigé et coordonné par l'UA visant à assurer la présence, la visibilité, l'identité et la participation effective de l'Afrique au développement continu de l'Internet ;

Mobilisation du soutien des pays africains en faveur de la demande entérinée par l'UA du nom de domaine « .africa », et contestation de celle qui n'a pas été entérinée par l'UA ;

Obtention d'un statut d'observateur au sein du Comité consultatif gouvernemental de l'ICANN pour une voix et une position africaines plus fortes et plus coordonnées dans cette instance.

En préparation :

Mise en service des TIC dans les zones rurales en Afrique : l'étude de cadrage sur l'informatique communautaire a été réalisée et éclairera l'élaboration d'un cadre et de projets visant à établir de meilleures liaisons entre tous les acteurs travaillant avec les TIC en vue de créer des communautés de base en Afrique. La phase initiale du projet porte sur le développement agricole et rural.

Promotion des investissements pour la connectivité terrestre des TIC : l'Agence du NEPAD a commandé deux études régionales pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest, dans le triple objectif de produire des projets financièrement viables, de cartographier le paysage régional de la connectivité à large bande passante et d'identifier les lacunes et les obstacles à la mise en place de réseaux régionaux transfrontaliers. Les études seront réalisées en 2013.

Promouvoir le développement humain

Les ressources, notamment le capital, la technologie et les compétences humaines, requises pour lancer une guerre mondiale contre la pauvreté abondent et sont à la portée de l'Afrique. Il s'agit désormais de mobiliser ces ressources et de les utiliser à bon escient. Cela nécessite un véritable engagement en faveur du développement humain durable, ainsi qu'un partenariat mondial fondé sur la responsabilité partagée et l'intérêt mutuel.

En œuvrant à une croissance économique plus forte et à l'éradication de la pauvreté sur le continent africain, le Programme NEPAD adopte une approche intégrée du développement humain et établit des liens entre des domaines cruciaux tels que l'éducation, la science et la technologie et la santé.

D'un développement basé sur les ressources naturelles à un développement mû par l'innovation

Les dirigeants africains ont reconnu le rôle majeur de la science et de la technologie dans la transformation économique et le développement durable du continent. Le Plan d'action consolidé (PAC) 2005 énonce le programme de l'Afrique dans le domaine de la science et de la technologie et vise à :

- (i) donner à l'Afrique les moyens de mettre à profit et appliquer la science, la technologie et l'innovation pour éradiquer la pauvreté et réaliser un développement durable ;
- (ii) veiller à ce que l'Afrique contribue à un pool mondial de connaissances scientifiques et d'innovations technologiques.

Le NEPAD s'emploie à renforcer l'innovation, encourager les partenariats, faciliter le partage de connaissances et augmenter le volume et la qualité des activités de recherche-développement.

En 2012, l'Agence du NEPAD a créé le Hub pour la science, la technologie et l'innovation (NSTIH) afin de renforcer sa capacité à assurer un leadership technique et intellectuel dans la mise en œuvre du Plan d'action consolidé. Le Hub servira également à améliorer la visibilité, la coordination et la consolidation des programmes et projets scientifiques et technologiques au sein de l'organisation.

Internalisation de la science, de la technologie et de l'innovation comme moteur de la transformation de l'Afrique

En juillet 2012, le président de la CUA a mis sur pied un Groupe de haut niveau pour la science, la technologie et l'innovation chargé d'orienter le processus d'examen du Plan d'action consolidé pour la science et la technologie (PAC) de l'Afrique. Cet examen a pour but

de doter le continent d'un plan stratégique décennal actualisé pour la science, la technologie et l'innovation (2014-2024).

L'Agence du NEPAD a joué un rôle essentiel en tant que secrétariat de l'examen du PAC et dans le cadre d'un groupe de travail multi-institutionnel composé de la CUA, la CEA, l'UNESCO, l'Académie africaine des sciences (AAS) et le Bureau régional pour l'Afrique du Conseil international pour la science. Le groupe de travail a été mis sur pied pour fournir un appui technique et des services de secrétariat au Groupe de haut niveau. Sous la direction du Groupe de haut niveau, le groupe de travail a élaboré un projet de Stratégie africaine pour la science, la technologie et l'innovation (ASTI) 2014-2024.

En traduisant dans les faits la vision de la stratégie décennale, l'Agence du NEPAD prendra en mains les efforts tendant à intégrer la science, la technologie et l'innovation dans tous les cadres de politiques sectorielles de l'UA et à mobiliser les ressources à l'appui d'un développement tiré par la science, la technologie et l'innovation.

La Stratégie africaine pour la science, la technologie et l'innovation 2014-2024 vise à jeter des bases solides en la matière pour une Afrique intégrée, prospère et pacifique. La mission de la stratégie est d'accélérer le passage de l'Afrique à une économie du savoir fondée sur l'innovation pour une croissance et un développement durables suivant trois orientations stratégiques :

1. Aide à la construction des infrastructures, par l'augmentation des capacités d'ingénierie, le recours accru aux matériaux locaux et la multiplication des possibilités d'apprentissage ;
2. Compétences techniques accrues, axées sur le développement des capacités humaines et institutionnelles en matière de science, technologie et innovation (enseignement supérieur et formation continue, plateformes d'enseignement tertiaire à forte intensité de recherche, centres de recherche-développement) ;
3. Renforcement de l'esprit d'entreprise, afin de stimuler l'innovation efficace, le transfert de technologies et des systèmes de commercialisation.





Développement des capacités de l'Afrique en matière de recherche-développement et d'innovation

L'Initiative africaine sur les indicateurs de la science, de la technologie et de l'innovation (ASTI) est un programme phare du PAC. Elle vise à améliorer la qualité des politiques nationales, régionales et continentales relatives à la science, la technologie et l'innovation en renforçant la capacité de l'Afrique à développer et utiliser des indicateurs en la matière.

L'Agence du NEPAD fournit des ressources financières et mène des activités de formation à la méthode de sondage sur la science, la technologie et l'innovation à l'intention des pays participants à l'ASTII. Elle encourage également l'utilisation des Perspectives de l'innovation africaine comme source d'une politique et d'un processus décisionnels fondés sur des données concrètes. Rendu actuellement à sa deuxième phase (ASTII 2 : 2010-2013), ce programme est, depuis son lancement en 2007, mis en œuvre avec l'appui de l'Agence suédoise de développement international (Sida).

Les principales réalisations en 2012 ont été les suivantes :

Une participation et une appropriation accrues : 28 pays participent à l'ASTII-2, contre 19 pour l'ASTII-1, dont 10 financent leur participation entièrement sur leurs budgets nationaux. Plusieurs pays ont également adapté leurs politiques nationales suite aux résultats de l'ASTII ;

La collaboration régionale avec la CEDEAO, le COMESA et la SADC en vue de l'établissement de l'ASTII comme cadre régional ;

Facilitation de la mise en place et du fonctionnement de l'Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation (OASTI) sous l'égide de la CUA, grâce à un appui technique et l'harmonisation des activités ;

La mobilisation de partenaires à l'appui de la mise en œuvre de l'ASTII : protocoles d'accord établis avec l'Institut de statistique de l'UNESCO, l'Institut de politiques de recherche (Université de Lund, Suède), l'UNU-MERIT, l'Académie chinoise des sciences et du développement technologique (CASTED) et le Centre sud-africain pour les indicateurs de la science, de la technologie et de l'innovation Indicateurs (CeSTII).

Accroître l'accès des populations africaines à des médicaments de qualité

À l'heure actuelle, les organismes de régulation des 55 pays membres de l'Union africaine fonctionnent de manière indépendante. L'initiative « Harmonisation de la réglementation des médicaments en Afrique (AMRH) » encourage l'harmonisation de la réglementation des médicaments et l'investissement dans la production pharmaceutique dans les pays africains à travers les CER. L'initiative AMRH constitue ainsi une plateforme pour la formation d'organismes régionaux du médicament et jette en outre les bases d'un organisme de réglementation africain unique.

L'année 2012 a marqué le début de la phase de mise en œuvre de l'AMRH avec :

Le **lancement du projet de la EAC** sur l'harmonisation de l'homologation des médicaments ;

L'**investissement du Comité consultatif sur l'AMRH** à l'échelle du continent ;

Le **démarrage des travaux du groupe de travail technique** sur le développement des capacités en matière de réglementation en vue de la simplification et de l'alignement des programmes de formation financés par des bailleurs de fonds sur les initiatives propres de l'Afrique.

Principaux partenaires : CUA, PAP, OMS, Banque mondiale, Fondation Bill et Melinda Gates, DFID, Initiative Clinton pour l'accès à la santé (CHAI), ONUSIDA

En préparation :

Programme d'harmonisation de la réglementation des médicaments en Afrique de l'Ouest, en collaboration avec l'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS) de la CEDEAO et de l'UEMOA ;

Mise en œuvre de l'Initiative AMRH en Afrique centrale, en collaboration avec la CEEAC et l'OCEAC (Organisation de coordination pour la lutte contre les endémies en Afrique centrale) ;

Élaboration d'un texte de loi type en vue de l'harmonisation en Afrique des réglementations concernant les médicaments dans le cadre des efforts de l'Agence du NEPAD visant à prendre en mains les réformes des politiques et des règlements concernant les médicaments.



Pour une prise de décisions éclairée en matière de réglementation de la biotechnologie agricole

Face au défi de la productivité et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle agricoles, les pays africains sont de plus en plus confrontés à la nécessité d'adopter des outils biotechnologies agricoles pour répondre à leurs besoins en matière de sécurité alimentaire, que ce soit à des fins de culture et de commercialisation ou d'aide alimentaire.

Dans le cadre de l'Initiative africaine pour les biosciences du NEPAD le Réseau africain d'expertise en biosécurité (ABNE) mène des activités de pointe de formation, d'éducation, d'appui technique et d'information sur les questions scientifiques à l'intention des régulateurs africains afin d'aider les pays à prendre des décisions éclairées sur les questions relatives à la biotechnologie agricole. L'ABNE a été établi en partenariat avec la Michigan State University (MSU) et le soutien financier de la Fondation Bill et Melinda Gates.

En 2012, l'ABNE a renforcé les capacités des pays africains en menant les activités suivantes :

Facilitation d'un dialogue entre les décideurs, les scientifiques et les organismes de régulation, par le biais notamment d'une manifestation organisée en marge du Forum sur la révolution verte en Afrique organisé en 2012 à Arusha, en Tanzanie ;

Organisation d'ateliers de formation et de visites d'étude pour un **apprentissage mutuel** au profit des décideurs et des organismes de régulation africains responsables de la biosécurité. En 2012, l'ABNE a formé plus de 350 régulateurs dans les 10 pays cibles (Burkina Faso, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Mozambique, Nigéria, Tanzanie, Togo et Ouganda). Un voyage d'étude dans des établissements kenyans a été organisé à l'intention des régulateurs zambiens en vue du partage d'information, et une délégation de haut niveau de la Tanzanie a visité de petites exploitations sur lesquelles est cultivé le coton résistant aux insectes au Burkina Faso ;

Fourniture d'un appui technique aux bureaux de biosécurité au Mozambique et au Ghana et à l'examen et l'adoption de lois et règlements en la matière au Mozambique ;

Collaboration avec les CER à l'harmonisation des réglementations dans les sous-régions, au sein notamment de la CEDEAO, du COMESA et de la SADC.

Amélioration des soins de santé de première ligne en Afrique

Dans le cadre de son Projet sur la formation aux professions d'infirmier et sage-femme, le NEPAD travaille en collaboration avec des universités d'Afrique australe à l'élaboration de programmes d'études de santé, au renforcement des capacités de recherche et à la formation à l'administration de soins de santé dans les pays participants.

La première phase du projet a vu la mise en place de programmes de soins de santé spécialisés au Kenya, en Tanzanie, au Rwanda, au Mozambique et en République démocratique du Congo dans les domaines des soins infirmiers communautaires, de la santé maternelle et infantile, des soins infirmiers psychiatriques, ainsi que des soins infirmiers pour les cas critiques et les traumatismes.

Pour prolonger ces succès, en 2011 le Gouvernement de la République populaire de Chine a accordé un don de 1,5 million de dollars US à l'appui de la mise en œuvre de la deuxième phase du projet. Couvrant essentiellement la région de la CEEAC (Cameroun, Congo-Brazzaville et Gabon), ce projet a pour objectif principal d'améliorer les qualifications des infirmiers et sages-femmes du niveau universitaire supérieur.

En 2012, l'Agence du NEPAD a mené les activités suivantes :

Promotion de l'adhésion au projet par une mobilisation constante dans les trois pays participants identifiés par le Secrétariat de la CEEAC, à savoir le Cameroun, le Congo-Brazzaville et le Gabon ;

Conclusion de protocoles d'accord avec les pays participants en vue de préparer le lancement du programme en 2013 ;

Lancement de **processus de consultation multipartites** pour l'élaboration de programmes de formation répondant aux besoins des pays ;

Mobilisation des universités offrant déjà une formation aux métiers d'infirmier et de sage-femme pour qu'elles fassent office de mentors des universités d'Afrique centrale accueillant le programme ;

Une troisième phase du projet a été **conceptualisée** en vue d'une mise en œuvre du projet dans cinq pays membres de la CEDEAO en 2015.

Soutenir le processus de développement (questions transversales)

Encadré 3 : Le Fonds NEPAD/Espagne pour l'autonomisation des femmes africaines

L'établissement du Fonds NEPAD/Espagne tire son origine de la prise de conscience du fait que les préoccupations en matière de genre et les objectifs d'autonomisation des femmes doivent faire partie intégrante du programme de développement pour que des progrès significatifs puissent être réalisés par les parties prenantes sur la voie d'un développement économique durable et équitable. Ce fonds vise par conséquent à contribuer à l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'OMD 3.

La mise en œuvre du Fonds se fait à travers le lancement d'un appel à propositions et la mise en place de pépinières d'entreprises pour les femmes entrepreneurs africaines.

À ce jour, plus de 20 000 femmes et 2 000 hommes ont bénéficié directement du Programme sur le genre du NEPAD sous forme d'amélioration des compétences, de formation professionnelle, de sensibilisation aux violences sexistes et au VIH/SIDA, de formation aux TIC, d'alphabétisation, d'affaires, de microcrédits, d'emplois, de croissance économique-activités génératrices de revenus, et de sécurité alimentaire. Au niveau institutionnel, les capacités des institutions gouvernementales et des organisations de la société civile ont été renforcées afin de soutenir le développement local.

Les principaux domaines d'intervention du Fonds pour la période 2012-2014 sont les suivants : émancipation économique, renforcement des institutions et renforcement de la société civile.

Jusqu'ici, le Gouvernement espagnol a fourni des ressources financières au Fonds à hauteur de 20 millions d'euros. Le Fonds est administré par l'Agence du NEPAD.

Autonomisation des femmes, agents cruciaux du changement

Le Programme sur le genre du NEPAD veille au respect des politiques et cadres internationaux et régionaux pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes africaines, en particulier la Politique de l'UA sur le genre et les thèmes de la Décennie de la femme africaine.

Les activités menées dans le cadre du Programme sur le genre sont de deux ordres : la mise en œuvre du Fonds NEPAD/Espagne pour l'autonomisation des femmes africaines (voir Encadré 3) et les activités de prise en compte de la dimension « genre ».

32

projets mis en œuvre dans 30 pays au titre de la 2^e phase du projet du Fonds NEPAD/Espagne

Plus de 20 000

femmes et 2 000 hommes bénéficient directement de ce fonds

523

femmes et 85 hommes entrepreneurs ont été formés à la gestion des petites entreprises

Le Fonds NEPAD/Espagne a appuyé la CEDEAO et le COMESA à hauteur de 1 million de dollars chacun en appui au projet Pépinières d'entreprises à l'intention des femmes africaines entrepreneurs (BIAWE)



Renforcement des capacités pour l'égalité des sexes

Établi en 2007, le Fonds NEPAD/Espagne pour l'autonomisation des femmes africaines contribue à l'éradication de la pauvreté et à l'autonomisation économique des femmes en apportant une assistance financière et technique à des projets qui soutiennent l'égalité des sexes et une plus forte autonomisation économique, politique et sociale des femmes.

En 2012 :

Le Fonds a fourni un appui technique pour le suivi des projets en cours financés depuis le 1^{er} appel à propositions ;

Trois projets ont été achevés, ce qui porte le nombre total de projets achevés à 38, tandis que 6 autres sont toujours en cours de mise en œuvre. Trois projets ont été interrompus en raison de l'instabilité politique dans les pays qui les mettent en œuvre, et des mesures sont en train d'être prises pour les relancer ;

Une **nouvelle série de 32 projets** de développement ont été approuvés dans le cadre du 2^e appel à propositions, couvrant 30 pays, dont quatre projets réalisés dans des pays lusophones, 12 dans des pays anglophones et 15 dans des pays francophones, pour un montant total de 8,4 millions d'euros.

Modernisation des entreprises appartenant à des femmes

Dans le cadre du projet Pépinières d'entreprises à l'intention des femmes africaines entrepreneurs (BIAWE), la Commission de la CEDEAO et le Secrétariat du COMESA ont bénéficié d'un montant de 1 million d'euros chacun pour soutenir des projets pilotes pour les femmes entrepreneurs africaines. Cette initiative est financée par l'Agence du NEPAD par le biais du Fonds NEPAD/Espagne.

Au sein du COMESA, les activités de démarrage ont porté sur une étude de faisabilité de l'élaboration

d'un modèle BIAWE et sur le renforcement institutionnel du COMESA et son institution de mise en œuvre, la Fédération des femmes entrepreneurs (FEMCOM).

Dans le cadre de l'initiative BIAWE, 523 femmes et 85 hommes entrepreneurs ont été formés à la gestion des petites entreprises.

Vers des programmes du NEPAD sensibles à la question du genre

Le Programme sur le genre de l'APCN apporte une expertise technique aux programmes du NEPAD pour élaborer des approches tenant compte du genre dans la mise en œuvre des cadres stratégiques continentaux.

En 2012, le Programme sur le genre a permis de soutenir les initiatives ci-après :

Le Programme pour la pêche africaine (PAF), qui a conduit à la mise en place d'un cadre pratique qui permettra au Programme des pêches du NEPAD et de la FAO (NFFP) de s'attaquer de manière adéquate aux questions liées au genre ;

Le Projet sur le genre et l'agriculture intelligente face au climat, grâce à des ressources techniques et financières destinées à la conception du projet ;

Un programme pilote sur la prise en compte systématique du genre dans le secteur de l'eau et de l'assainissement pour des politiques sensibles au genre et l'accès des femmes à des emplois innovants dans le secteur. Ce projet est mis en œuvre par l'agence intergouvernementale panafricaine Eau et assainissement pour l'Afrique (EEA), qui couvre 22 pays.

Renforcement des capacités humaines et institutionnelles de l'Afrique

Le fait que l'Afrique ne soit pas en mesure de mener à bien des programmes cruciaux tient en grande partie à des insuffisances systémiques de capacités au niveau national, sous-régional et continental. Les initiatives et formules passées en matière de « renforcement » des capacités n'ont pas beaucoup aidé à résoudre les problèmes rencontrés par les institutions africaines dans ce domaine pour permettre une conception et une mise en œuvre de politiques publiques porteuses de transformations profondes.

C'est la raison pour laquelle l'Afrique fait consciemment du développement des capacités une priorité. Grâce à son Programme de développement des capacités, l'Agence du NEPAD œuvre à l'amélioration des capacités humaines, institutionnelles et cognitives des institutions africaines. Les activités menées dans le cadre du programme permettent d'appliquer le Cadre stratégique de développement des capacités (CSDC) de l'UA-NEPAD adopté en 2010 dans le but de lever les obstacles au développement des capacités sur le continent.

Renforcement des capacités de l'Afrique pour assurer l'efficacité du développement

Sous la coordination conjointe de la CUA et de l'Agence du NEPAD, la Plateforme africaine pour l'efficacité du développement (APDev) a été lancée en 2011 comme mécanisme africain de consultation et de coordination concernant les politiques relatives aux thèmes interdépendants du financement du développement, de la coopération Sud-Sud et du développement des capacités.

Cette plateforme sert également à renforcer la position de l'Afrique dans les discussions mondiales concernant la cohérence et l'alignement des politiques des partenaires au développement sur les priorités du continent (www.africa-platform.org).

Dans le prolongement des réalisations de 2011, l'Agence du NEPAD a mené les activités suivantes en 2012 :

Promotion du CSDC, considéré comme référence de l'Afrique et approche commune du développement des capacités, par des interventions au niveau national, régional et continental ;

Renforcement accru de l'APDev comme référentiel continental virtuel de connaissances et comme cercle de praticiens pour des échanges directs, grâce au dialogue sur les politiques régionales et à des échanges sur des questions liées à l'efficacité du développement ;

Fourniture d'un appui technique aux processus menés par les pays pour concrétiser l'adhésion à l'APDev au niveau national et régional en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest ;

Mobilisation, à travers l'APDev, de 30 pays d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest pour une appropriation effective des mécanismes nécessaires pour s'acquitter des engagements du Partenariat mondial post-Busan ;

Appui à la fonction d'échange de connaissances de la réponse de l'Afrique à l'initiative Énergie durable pour tous de l'ONU (SE4ALL)⁵ par le biais de l'APDev utilisée comme mécanisme de mobilisation.

En préparation :

Vers une exécution plus efficace des programmes dans les CER : la conception du Programme d'appui au développement des capacités des CER a été élargie en termes de couverture au dispositif tripartite COMESA-EAC-SADC, avec un accent plus important mis sur les capacités de gestion et d'échange des connaissances, et en associant un groupe plus large de partenaires. Le programme sera entièrement mis en œuvre en 2013;

La première édition des « Perspectives de développement des capacités en Afrique » est en cours de production à travers le Pool d'experts en développement des capacités comprenant 150 membres, les institutions d'ancrage et les réseaux de développement des capacités. Cette publication entend fournir une évaluation de base des capacités des institutions à traduire les politiques et les plans de développement;

Divers produits du savoir sont en cours de publication dans le cadre de la série de Dialogues de l'APDev ;

Une **bibliothèque complète d'études de cas** est en train d'être mise en place dans le cadre de l'APDev.

⁵ Pour plus d'informations sur SE4ALL, voir la section « Intégration de l'Afrique ».

Partie II : L'AGENCE DU NEPAD EN 2012

Consolidation de l'Agence du NEPAD

L'Agence du NEPAD s'intéresse à la question de savoir en quoi la mise en œuvre des programmes de développement prioritaires de l'UA-NEPAD sur le continent améliore les conditions de vie de ses populations. Il s'agit là de la mesure ultime de son succès en tant qu'institution.

Toutefois, avant de pouvoir utiliser cette aune, force est de reconnaître la complexité de la chaîne de valeur dans les programmes prioritaires de l'UA-NEPAD et le rôle que chaque institution joue dans l'obtention des résultats. Qu'il s'agisse des processus d'élaboration des politiques ou des mécanismes de mise en œuvre, le programme de l'UA-NEPAD requiert l'implication et la participation actives de l'Union africaine en tant que structure faitière, le rôle de planification et de coordination joué l'Agence du NEPAD, et la responsabilité de la mise en œuvre incombant aux CER et aux États membres.



Renforcement du processus d'exécution des programmes au sein du système de l'UA

Harmonisation des relations de travail avec la CUA

L'Agence du NEPAD et la CUA ont commencé à travailler en vue de renforcer la cohérence, les synergies et les complémentarités dans l'exécution du programme de transformation de l'Afrique. Compte tenu du caractère dynamique et continu du processus, trois séances de travail dédiées à l'harmonisation ont été organisées à ce jour (octobre 2009, juillet 2011 et mars 2012). Ces séances ont contribué à préciser les rôles et les responsabilités en matière de politique d'orientation, de conception et d'exécution des programmes, dans un souci de faciliter l'intégration du NEPAD dans les structures et processus de l'UA.

S'appuyant sur les progrès réalisés grâce aux séances de travail d'harmonisation de 2009 et 2011 (voir Encadré 4), la séance de 2012 s'est focalisée sur la rationalisation de la budgétisation. Ce faisant, la CUA et l'Agence du NEPAD ont convenu d'institutionnaliser pleinement le processus d'harmonisation afin de permettre une planification rationnelle et de dégager un budget à cet effet.



Encadré 4 : Précision des rôles et responsabilités entre la CUA et l'Agence du NEPAD

La première séance d'harmonisation (octobre 2009) a permis de jeter les bases pour un encadrement plus cohérent des CER, des parties prenantes et des partenaires. Cette séance a permis de préciser les rôles, d'identifier des projets communs de collaboration et d'ouvrir des voies de concertation avec les interlocuteurs compétents dans chaque institution.

La deuxième séance (juillet 2011) a été l'occasion d'adopter les principes de l'harmonisation, à savoir :

- Alignement des plans stratégiques de chaque institution sur les buts et objectifs de l'UA ;
- Accord sur les objectifs et les programmes communs sur lesquels reposent les plans conjoints ;
- La cohérence et la complémentarité dans la mise en œuvre des programmes continentaux comme résultat du processus d'harmonisation ; et
- La répartition des tâches tenant compte des mandats respectifs des institutions en ce qui concerne la réalisation des buts et objectifs communs de l'UA (principe des rôles similaires mais différenciés).

La réunion de 2011 a également été l'occasion de convenir d'une approche plus soutenue et systématique pour l'harmonisation des programmes et projets entre les deux institutions. Les pôles d'activités dans certains domaines ont été examinés, considérés comme des mécanismes de travail facilitant l'élaboration de plans, programmes et activités communs, et démontrant la cohérence et la cohésion dans la conduite et la mise en œuvre des priorités continentales.

Dans cet ordre d'idées, la séance d'harmonisation de 2012 a permis de confirmer la mise en place d'un certain nombre de pôles d'activités auxquels différents programmes et unités institutionnels pourraient être intégrés. Ces pôles d'activités sont les suivants :

- Gestion stratégique
- Agriculture, nutrition et environnement
- Développement économique
- Infrastructures
- Développement humain
- Questions transversales

Le résultat essentiel des séances de travail de ces pôles d'activités déterminera le succès du processus d'harmonisation. Des travaux conjoints sur le Plan à long terme de l'Union africaine ont d'ores et déjà démarré.

Renforcement de la coordination pour la mise en œuvre du NEPAD

Pour renforcer les liens et le partage des enseignements, un atelier de dialogue régional s'est tenu à Durban, en Afrique du Sud, en juin 2012. Les participants à cet atelier incluaient les points focaux du NEPAD au niveau national et régional, ainsi que les représentants de la CUA, des CER, des agences des Nations Unies, du secteur privé et des institutions partenaires.

L'atelier de dialogue régional a été particulièrement bénéfique en ce qui concerne :

- L'élargissement et le renforcement de **l'appropriation et de l'adhésion** à la mise en œuvre du NEPAD ;
- L'instauration d'un **forum consultatif régulier et inclusif**, (une atelier de suivi s'est tenu en janvier 2013) ;
- La préparation des **lignes directrices** sur les rôles et les responsabilités des structures et points focaux du NEPAD et du plan d'action qui va avec ;
- La **communication et la sensibilisation** en faveur de l'Agence du NEPAD par la diffusion de ses succès.

Sensibilisation au programme du NEPAD et au rôle de l'Agence au sein des structures de l'UA

En 2012, l'Agence du NEPAD a renforcé ses activités de sensibilisation en menant des discussions avec le Comité des représentants permanents (COREP) de l'UA. Organe consultatif du Conseil exécutif de l'UA, le COREP examine le programme et le budget de l'Union, ainsi que les aspects administratifs et financiers de la Commission.

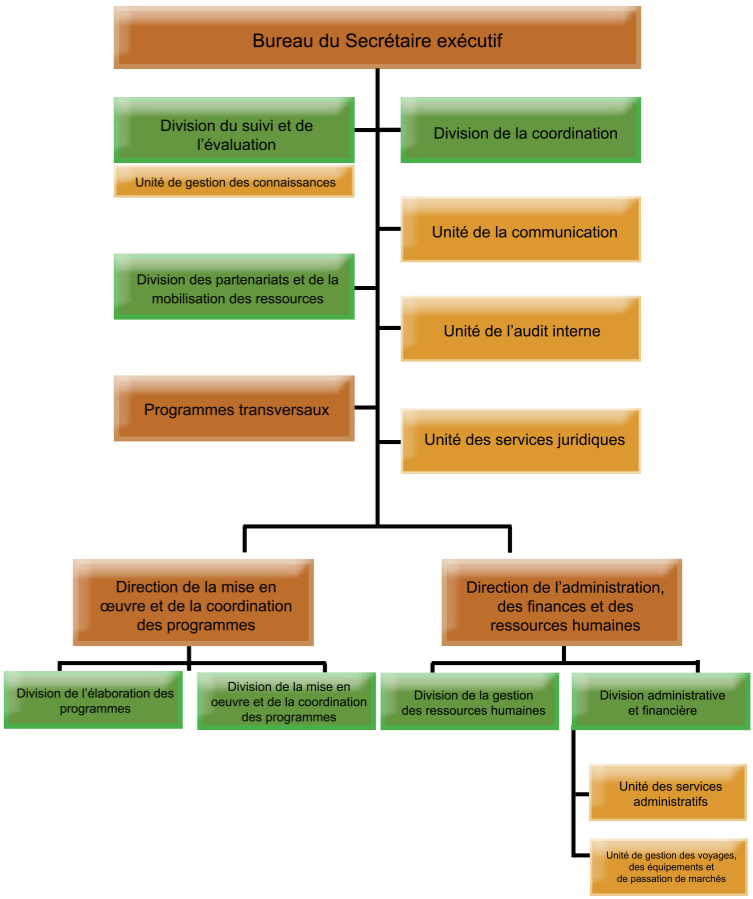
Une visite de travail de deux jours dans les bureaux de l'Agence à Midrand a été organisée en avril 2012 pour le Sous-comité du COREP sur le NEPAD chargé d'examiner le budget de l'Agence. Les premières discussions ont été particulièrement bénéfiques en ce qu'elles ont permis à la délégation du COREP de mieux comprendre les opérations de l'Agence. Elles ont également permis un échange de vues avec ses membres sur les progrès réalisés depuis l'intégration du NEPAD dans les structures et processus de l'Union africaine. En retour, cette visite a permis de jeter des bases solides sur lesquelles le COREP pourra s'appuyer pour prendre des décisions éclairées à l'appui du Programme NEPAD et d'un renforcement institutionnel accru de l'Agence du NEPAD.

Développement organisationnel

Une nouvelle structure pour la deuxième décennie du NEPAD

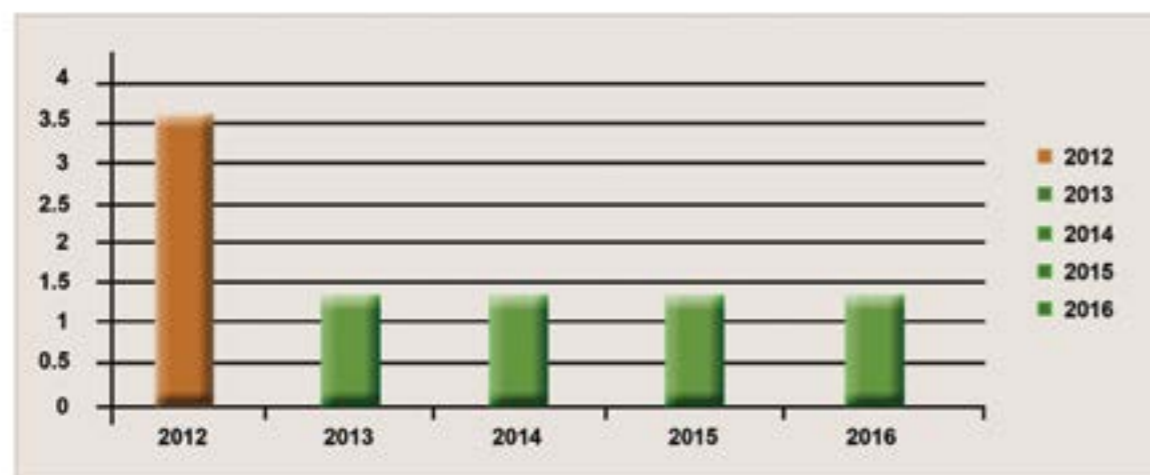
Alors que le Programme NEPAD entre dans sa deuxième décennie de mise en œuvre, l'Agence du NEPAD a vu l'approbation de son nouvel organigramme au Sommet de l'UA de juillet 2012. Correspondant au mandat approuvé en 2010, le nouvel organigramme comprend deux directions : la Direction de la mise en œuvre et de la coordination des programmes (PICD) et la Direction des finances et des ressources humaines (voir la Figure 2).

Figure 2 : Le nouvel organigramme de l'Agence du NEPAD



L'Agence du NEPAD a entrepris de mettre en place le nouvel organigramme sur la période allant jusqu'en 2016, pour un coût global de 8,96 millions de dollars (voir la Figure 3). Une structure de 94 postes a été approuvée pour une mise en œuvre sur une période de trois ans. Il existe une provision pour des postes supplémentaires dans le cadre de l'appui programmatique ou en nature des partenaires. Sur base de cette décision, il est désormais possible pour l'Agence du NEPAD d'accorder des contrats de longue durée dans le cadre des règles de l'UA. Le processus de publication des avis de vacances de postes, d'évaluation rigoureuse des candidatures et d'entretien avec les candidats a démarré vers la fin de 2012 et s'achèvera en 2013.

Figure 3 : Plan d'exécution du budget 2012 - 2016 (en millions USD)



Stimuler le développement des ressources humaines

En 2012, l'Agence du NEPAD a lancé le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'une Stratégie et d'un modèle d'opération pour les ressources humaines en vue de soutenir la transformation de l'Agence et l'accomplissement de son nouveau mandat.

Ce processus a inclus un certain nombre d'ateliers interactifs avec l'ensemble du personnel et a débouché sur la formulation d'une série d'objectifs :

- Comprendre les besoins en ressources des différents programmes pour impulser la mise en œuvre du NEPAD.
- Entreprendre des activités de planification des ressources humaines pour une répartition équitable de la charge de travail.
- Mettre en place des processus relatifs aux ressources humaines afin d'améliorer les

- prestations globales dans ce domaine.
- Orienter le processus externe de suivi et évaluation en diffusant les principes internes de gestion de la performance.
- Renforcer la collaboration entre les programmes grâce à des interventions sur le plan des ressources humaines.
- Anticiper les besoins des programmes en travaillant en partenariat avec les représentants des programmes et des fonctions de service.
- Vendre les services en ressources humaines et communiquer à ce sujet de façon plus active, et échanger avec les représentants des programmes et des fonctions de service.
- Élaborer de nouvelles initiatives pour promouvoir un environnement de travail efficace et motiver les employés et les acteurs concernés.

L'affinage de la fonction « ressources humaines » et le passage d'un rôle administratif à un rôle stratégique pour cette fonction constituent un résultat évident de ce processus.



Financement de l'Agence du NEPAD

En 2012, la division des Finances a dédié une grande partie de ses efforts garantir une meilleure qualité des comptes sur les opérations de l'agence et les financements de programmes. Plusieurs mesures ont été prises à cet effet, dont l'installation d'un logiciel de comptabilité adapté aux besoins du NEPAD, ainsi que le recrutement de personnel additionnel pour appuyer la gestion des financements alloués aux projets.

Dans le courant de l'année financière 2012, le revenu total de l'Agence du NEPAD a connu une augmentation de 46% par rapport à 2011, pour s'élever à 23.8 millions de dollars US.

Cela comprend les contributions financières de la Commission de l'Union africaine, des Etats membres et des partenaires pour les opérations et les projets du NEPAD. Si les financements reçus des partenaires ont quasi doublé entre 2011 et 2012 (+128%), les contributions des Etats membres ont pour leur part baissé de 17.5%.

L'Agence du NEPAD va ainsi redoubler d'effort afin de s'assurer que les pays membres honorent leurs engagements financiers envers l'Agence. Un tel engagement est en effet une condition sine qua none pour garantir la pérennité des programmes et projets du NEPAD et une réelle appropriation du processus de développement en Afrique.



ÉTAT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2012

	2012 \$	2011 \$
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	24 270 731	16 679 759
Fonds reçus	23 792 638	16 230 083
Contribution des États membres	3 835 084	4 647 531
Subvention de l'Union africaine	3 828 232	4 524 026
Partenaires	16 129 322	7 058 526
Revenus liés aux intérêts	56 823	230 862
Autres revenus	421 270	218 813
TOTAL DES DÉPENSES	22 777 130	17 039 623
Dépenses de personnel	7 980 394	7 213 197
Location et maintenance d'équipements	828 713	818 970
Communication	327 130	522 149
Fournitures, services et charges	1 059 873	249 737
Conférence et réunions	3 677 596	4 049 615
Honoraires professionnels	8 903 424	4 185 955
Excédent/(déficit) budgétaire pour l'exercice	1 493 601	(359 864)

BILAN FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2012

	2012 \$	2011 \$
ACTIF		
Valeurs immobilisées		
Immobilisations corporelles	301 120	201 589
Actif à court terme:	23 356 691	28 264 019
Dettes commerciales et autres créances	785 655	636 349
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 571 036	27 627 670
Total actif à court terme:	23 657 811	28 465 608
CAPITAUX ET PASSIF		
Fonds		
Excédent/(déficit) de financement	310 632	(1 182 971)
Passifs non-courants		
Passifs financiers	74 902	
Passifs courants	23 272 277	29 648 579
Produits constatés d'avance	21 986 969	28 413 433
Dettes commerciales et autres dettes	1 203 648	1 150 588
Provisions	81 660	84 558
Total capitaux propres et passifs	23 657 811	28 465 608

Les membres du HSGOC

1. ALGERIE
2. BENIN
3. CAMEROUN
4. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
5. REPUBLIQUE DU CONGO
6. EGYPTE
7. ETHIOPIE
8. GABON
9. LESOTHO
10. LIBYE
11. MADAGASCAR
12. MALAWI
13. MALI
14. NAMIBIE
15. NIGERIA
16. RWANDA
17. SENEGAL
18. AFRIQUE DU SUD
19. SOUDAN
20. TUNISIE



Coordonnées

Agence de Planification et de Coordination du NEPAD

Adresse physique
International Business Gateway
New Road & 6th Road
Midridge Office Park
c/o Challenger & Columbia Avenue
Block B
Midrand
Johannesburg 1685,
Afrique du Sud

Adresse postale
P.O. Box 1234
Halfway House
Midrand
Johannesburg 1685,
Afrique du Sud

Téléphone
Tel: +27 (0) 11 256 3600
Fax: +27 (0) 11 206 3762
E-mail: info@nepad.org
Site web: www.nepad.org

Photos fournies avec l'amiable autorisation des Nations Unies et du NFDS Africa, un partenaire du programme sur les ressources halieutiques du NEPAD.

Conception et mise en page - Doghouse Créatif

	RAPPORT ANNUEL 2012 DU NEPAD



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

African Union Commission

African Union Development Agency (AUDA-NEPAD)

2013

Annual Report 2012

NEPAD

NEPAD

<http://archives.au.int/handle/123456789/1706>

Downloaded from African Union Common Repository